

LES COPROPRIETAIRES S'EXPRIMENT

SUR LES RAVALEMENTS DE FACADES

De Mr PITTET le 09 Juin 2009 : je m'aperçois que de plus en plus des copropriétaires font la peinture de leur villa ou de leur mur il serait peut être souhaitable de mettre en place une réglementation au sujet des couleurs si nous voulons garder une résidence chaleureuse et éviter toute sorte de couleur du blanc au jaune en passant par des encadrements de fenêtres bleu . ce projet avait été mis en place par M GEORGES , il serait bon de le réactualiser. merci d'y penser .

et réponse de François PASTOR :

Une réglementation existe en copropriété qui définit les agissements de chacun :
RESPECTER

l'existant et ne procéder à aucune modification qui ne soit pas conforme au règlement de copropriété ou aux décisions d'Assemblée Générale.

A tout vouloir régler, on arrive à ne plus rien dominer : c'est ainsi qu'il existe des règles

pour les climats, pour les paraboles et pourtantAlors que faire : exiger la mise en conformité

....OK, mais il faut aussi savoir à quoi on s'expose vis à vis des copropriétaires défaillants. C'est ainsi, qu'à ma demande des rappels de ce genre ont été adressés à l'ensemble des copropriétaires avec le PV de la dernière AG.

Pour ce qui concerne le point particulier des peintures, Monsieur GEORGES n'avait mis aucune réglementation en place ou alors si elle existe, j'aimerais assez en avoir connaissance ; il avait

préconisé le ravalement des façades pour l'ensemble des Cristallines et il avait défini avec TOLLENS et notre syndic de l'époque - Monsieur Loïc BODOY - les teintes à retenir pour l'ensemble de la copropriété. Sans vouloir revenir sur la polémique de l'époque, je vous rappelle que le conseiller syndical que j'étais n'avait jamais été associé à cette démarche.

Aujourd'hui, lorsqu'un copropriétaire m'informe de son souhait de peindre ou de crépir, je lui demande de le faire en respectant les teintes existantes pour éviter cette anarchie de couleurs que vous déplorez ; si vous pensez qu'un nuancier doit être mis en place pour imposer les teintes, je n'y suis pas opposé mais je n'ai malheureusement pas le temps de m'y atteler : j'ai plusieurs études importantes en cours qui m'accaparent et ce problème pourra être traité peut-être par un autre membre du conseil syndical

Nous n'empêcherons jamais des dérapages mais nous pouvons toujours réagir par la contrainte

en invitant les contrevenants à réparer : à ce jour, nous n'y sommes jamais parvenu et je tiens à préciser que le respect de ces règles est de la compétence du syndic.